

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarque	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
1. Obligations de mise en œuvre									
1.1.	Art. X Accord	Rapport de mise en œuvre	Session -60j (26/02/2015)	C	C	L	C	Reçu 27.02.15	
1.2.	Rés. 10/09	Questionnaire d'application	09.02.2015	C	C	L	C	Reçu 20.02.15	
1.3.	SC	Rapport national	23.11.2014	C	C	L	C	Reçu 26.11.14	
1.4.	Commission	Questions d'application en suspens	26.02.2015	C	C	L	C	Reçu 16.03.15	
2. Standards de gestion									
2.1.	Rés. 14/04	Documents mentionnés dans cette résolution à bord ²	26.02.2015	C	C	C	C		
		Marquage des navires ²		C	C	C	C		
		Marquage des engins ²		C	C	C	C		
		Marquage des DCP ²		N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de flotte de senneurs.	
		Fiches de pêche à bord ²		C	C	C	C		
		Autorisation officielle de pêche en dehors de la juridiction nationale	15.02.2014	L	C	L	C	Reçu 14.03.14	
2.2.	Rés. 13/03	Livres de pêche officiels	15.02.2014	C	C	C	C	Reçu 14.02.14	
2.3.	Rés. 12/12	Interdiction des grands filets maillants dérivants ²	26.02.2015	C	C	C	C	Règlement sur la pêche No 43/2003, Article 48, interdit l'utilisation des grands filets dérivants.	
2.4.	Rés. 13/08	Plan de gestion des DCP	31.12.2013	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de flotte de senneurs. Source - lettre Ref 1172/ADNAP/2013 of 31.12.13: a indiqué qu'un plan DCP serait élaboré en même temps que le PDF	
3. Déclarations concernant les navires									
3.1.	Rés. 10/08	Liste des navires en activité	15.02	C	C	C	C	Reçu 12.02.15.	
3.2.	Rés. 12/11	Plans de développement des flottes (PDF)	Au 31/12/2010 (10 ans)	C	C	C	C	Soumission: 28.08.13 (1ère mäj).	
3.3.	Rés. 12/11	Capacité de référence							
		Liste des navires ³ pêchant les thons tropicaux en 2006	31.12.2009	N/A	N/A	N/A	N/A	N'avait pas de flotte durant ces années de référence.	
	Liste des navires ³ pêchant SWO			N/A	N/A	N/A	N/A		

¹ C = conforme ; N/C= non conforme ; N/A = non applicable ; P/C = partiellement conforme ; L = en retard ; CQ = Questionnaire d'application ; CAP = Plan d'Action sur l'application.

² Information à fournir dans le rapport de mise en œuvre.

³ 24 m de longueur hors-tout et plus, ou moins de 24 m si ils ont pêché hors de leur ZEE.

N°	Source	Informations requises et ALB en 2007	Échéance/ Remarque	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC	
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu			
3.4.	Rés. 14/04	Liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors-tout)	Depuis 01/07/2003	C	C	C	C			
3.5.		Liste des navires autorisés (moins de 24 m LHT, opérant hors de la ZEE de leur état du pavillon)	Depuis 01/07/2006	N/A	N/A	C	C			
3.6.	Rés. 14/05	Liste des navires étrangers autorisés dans la ZEE	15.02	C	C	C	C	Reçu 14.02.15.		
3.7.		Liste des navires étrangers auxquels une licence a été refusée	15.02	L	C	L	C	Reçu 06.04.15: Aucun navire ne s'est vu refuser une licence		
3.8.		Information sur les accords d'accès	26.02.2015	C	C	C	C	Reçu 14.02.15; Accord entre gouvernements avec l'UE.		
3.9.		Licence de pêche officielle de l'État côtier	14.01.2014	L	C	C	C	Reçu 14.03.14		
4. Système de surveillance des navires										
4.1.	Rés. 06/03	Adoption d'un SSN pour tous les navires de plus de 15 m de LHT	Depuis 01.07.2007	C	C	C	C	Source IOTC-2013-SC16-IR19: a déclaré que le SSN avait été établi en 2010.		
4.2.		Rapport sur la mise en place et le fonctionnement du SSN	30.06 Navires > 15m	C	C	L	C	Reçu 08.07.14.		
5. Statistiques obligatoires – CPC État du pavillon										
5.1.	Rés. 10/02	Captures nominales								
		• Pêcheries côtières	30.06	C	C	L	P/C	Données déclarées dans le rapport national (IOTC-2014-SC17-NR19). Ne couvre pas tous les sites de débarquement.		
		• Pêcheries de surface (PS, BB, GN)	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun sennur.		
		• LL	Provisoires	30.06	C	C	C	C	Aucun navire actif en 2013.	
			Finales	30.12	C	C	C	C		
5.2.	Rés. 10/02	Prises et effort								
		• Pêcheries côtières	30.06	N/C	N/C	N/C	N/C		Le Mozambique s'efforce de régler cette situation..	
		• Pêcheries de surface (PS, BB, GN)	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun sennur.		
		• LL	Provisoires	30.06	N/C	N/C	C	C	Aucun navire actif en 2013.	
			Finales	30.12	N/C	N/C	C	C		
5.3.	Rés. 10/02	Fréquences de tailles								
		• Pêcheries côtières	30.06	C	P/C	N/C	N/C		idem 5.2.	

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarque	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC		
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu				
5.4.		• Pêcheries de surface (PS, BB, GN)	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur.			
		• LL	Provisoires	30.06	N/C	N/C	C	C	Aucun navire actif en 2013.		
			Finales	30.12	N/C	N/C	C	C			
		Dispositifs de concentration de poissons (DCP)									
		Navires auxiliaires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire auxiliaire.			
Jours de mer des navires auxiliaires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A						
DCP déployés par types	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A						
6. Statistiques obligatoires – CPC État côtier											
Prises et effort											
6.1.	Rés. 10/02	• Pêcheries de surface (PS, BB, GN)	30.06	N/C	N/C	L	P/C	Données pas aux normes CTOI : A fourni les captures nominales agrégées pour PS et LL au lieu des prises et efforts par engins . A autorisé 18 senneurs étrangers et 28 palangriers étrangers 2013.			
		• LL	Provisoires	30.06	N/C	N/C	L		P/C		
			Finales	30.12	N/C	N/C	L		P/C		
7. Mise en place de mesures d'atténuation et prises accessoires d'espèces hors du mandat de la CTOI											
7.1.	Rés. 05/05	Déclaration des données sur les requins - Captures nominales	30.06	C	P/C	L	P/C	Source – IOTC-2014-SC17-NR19: informations sur les pêcheries côtières fournies agrégées par espèces.			
		Déclaration des données sur les requins - Prises et effort	30.06	N/C	N/C	P/C	P/C	A déclaré aucun palangrier actif en 2013. Aucune information fournie pour les pêcheries côtières (2013).			
		Déclaration des données sur les requins - Fréquences de tailles	30.06	N/C	N/C	P/C	P/C	A déclaré aucun palangrier actif en 2013. Aucune information fournie pour les pêcheries côtières (2013).			
7.2.	Rés. 12/09	Interdiction des captures de tous les requins-renards de la famille des Alopiidae	Depuis 07.07.2010	C	P/C	C	C	Source - IOTC-2015-CoC12-IR19: a mis à jour les termes et conditions de ses ATF de ses navires de pêche pour y incorporer les Résolutions de la CTOI . A commencé à réviser sa législation sur la pêche pour y intégrer les Résolutions de la CTOI.			
7.3.	Rés. 13/06	Interdiction des captures des requins océaniques (Carcharhinus longimanus)	Depuis 14.08.2013	C	P/C	C	C				
7.4.		Rapport sur les tortues marines ²	26.02.2015	C	C	C	C	Aucun navire actif en 2013.			
7.5.	Rés. 12/04	Coupe-lignes et dégorgeoirs à bord (Palangriers)	Depuis 06.08.2009	C	P/C	C	C	Source - IOTC-2015-CoC12-IR19: a mis à jour les termes et conditions de ses ATF de ses navires de pêche pour y incorporer les Résolutions de la			

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarque	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
								CTOI . A commencé à réviser sa législation sur la pêche pour y intégrer les Résolutions de la CTOI	
7.6.		Salabres à bord (Senneurs)	Depuis 06.08.2009	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de flotte de senneurs.	
7.7.		Rapport sur les oiseaux de mer ²	26.02.2015	C	C	C	C	Aucun navire actif en 2013.	
7.8.	Rés. 12/06	Mise en place de mesures d'atténuation au sud des 25°S	Depuis 01.11.2010	C	P/C	C	C	Source - IOTC-2015-CoC12-IR19: a mis à jour les termes et conditions de ses ATF de ses navires de pêche pour y incorporer les Résolutions de la CTOI . A commencé à réviser sa législation sur la pêche pour y intégrer les Résolutions de la CTOI	
7.9.	Rés. 13/04	Cas d'encerclement d'un cétacé ²	Pour PS 26.02.2015	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de flotte de senneurs.	
7.10.	Res 13/05	Cas d'encerclement d'un requin-baleine ²	Pour PS 26.02.2015	N/A	N/A	N/A	N/A		
8. Navires illicites non déclarés, non réglementés (INN)									
8.1.	Rés. 11/03	Inscription INN	Session -70j (16/02/2015)	C	C	C	C	Aucun navire ou ressortissant identifié dans des activités INN.	
8.2.	Rés. 07/01	Conformité des ressortissants	26.02.2015	C	C	C	C		
9. Transbordements									
9.1.	Rés. 14/06	Transbordements en mer – rapport des CPC	Avant le 15/09	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne participe pas au PRO. AUCUN déclaré reçu 12.09.14.	
9.2.		Rapport sur les transbordements au port ²	26.02.2015	C	C	C	C	AUCUN déclaré fourni 27.02.15	
9.3.		Liste des navires transporteurs autorisés	Depuis le 01/07/2008	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire transporteur.	
9.4.		Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées	19.02.2015	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne participe pas au PRO.	
9.5.		Païement contribution PRO	16.08.2014	N/A	N/A	N/A	N/A		
10. Observateurs									
10.1.	Rés. 11/04	Programme régional d'observateurs ² (nombre de navires suivis et couverture par types d'engins)	26.02.2015	P/C	P/C	N/A	N/A	Aucun navire actif en 2013.	
10.2.		• 5% obligatoire, en mer (>24m) ²	Depuis 01.07.2010	P/C	P/C	N/A	N/A		
10.3.		• 5% progressif, en mer (<24m)	2013	N/A	N/A	N/A	N/A		
10.4.		• 5 % progressif pour les	26.02.2015	C	C	P/C	P/C	Données déclarées dans le rapport	

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarque	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
		débarquements artisanaux ²						national (IOTC-2014-SC17-NR19). Ne couvre pas tous les sites de débarquement.	
10.5.		Rapports d'observateurs	150 jours après la marée	C	C	N/A	N/A	Aucun navire actif en 2013.	
11. Programme de document statistique									
11.1.	Rés. 01/06	Rapport 1er semestre (2014)	01.10.14	N/A	N/A	N/A	N/A	N'importe pas de BET (IOTC-2015-CoC12-CQ19).	
11.2.		Rapport 2e semestre (2013)	01.04.14	N/A	N/A	N/A	N/A		
11.3.		Rapport annuel (2013)	26.02.2015	L	C	L	C	A exporté du BET vers l'UE en 2013 et a confirmé les chiffres.	
11.4.		Information sur les institutions et fonctionnaires autorisés	Depuis 01.07.2002	C	C	C	C	Dernière maj: 17.04.2012.	
12. Inspections au port									
12.1.	Rés. 05/03	Programme d'inspections au port	01.07	C	C	C	C	AUCUN déclaré reçu 08.07.14.	
12.2.	Rés. 10/11	Liste des ports désignés	Depuis 31.12.10	C	C	C	C	A désigné 3 ports.	
12.3.		Autorité compétente désignée		C	C	C	C		
12.4.		Périodes de notification préalable		C	C	C	C		
12.5.		Rapport d'inspection		3 jours après l'inspection	L	C	L		C
12.6.	Inspecte au moins 5% des LAN ou TRX	Refus de demande d'entrée au port	Depuis 01/03/2011	C	C	C	C	Source - IOTC-2015-CoC12-IR29: a déclaré aucun LAN/TRX de thon en 2014	
12.7.				C	C	C	C	Source CQ 2015: n'a pas refusé d'entrée au port en 2014.	
13. Mesures relatives aux marchés									
13.1.	Rés. 10/10	Rapport sur importations, débarquements, transbordements des produits du thon et espèces apparentées ²	26.02.2015	C	C	L	C	Reçu 27.02.15; a déclaré aucune importation/transbordement de thons .	

Commentaires sur le niveau d'application par le Mozambique des mesures de conservation et de gestion de la CTOI tel que déterminé par le CdA11 en 2014.

En ce qui concerne le niveau d'application par le Mozambique des décisions de la Commission, le Comité d'application, lors de sa 11^e session en 2014, a émis des commentaires sur certaines questions. Ces commentaires furent transmis au Mozambique par le président de la Commission dans un courrier daté du 5 juin 2014.

• N'a pas transposé l'interdiction sur le requin-renard, comme l'exige la Résolution 12/09.
• N'a pas transposé l'interdiction sur le requin pointes blanches, comme l'exige la Résolution 13/06.
• N'a pas transposé la disposition de transporter des coupe-lignes et des dégorgeoirs à bord, comme l'exige la Résolution 12/04.
• N'a pas transposé les mesures de protection des oiseaux de mer au Sud des 25°S dans sa législation nationale, comme l'exige la Résolution 10/06.
• N'a pas communiqué ses données de capture et d'effort ni celles de fréquence de taille pour la pêche côtière et la pêche palangrière, comme l'exige la Résolution 10/02.
• N'a pas déclaré les données de prise et d'effort des navires étrangers pour la pêche de surface et la pêche palangrière, comme l'exige la Résolution 10/02.

Réponse : le Mozambique a fourni sa réponse à la lettre du Président de la Commission le 26/02/2015.

Problèmes actuels concernant le niveau d'application par le Mozambique des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, identifiés par le CdA12 en 2015.

Après examen du Rapport d'application 2015 du Mozambique, le président du Comité d'application a identifié les problèmes significatifs de non conformité suivants, pour discussion.

Problèmes de conformité	État actuel (2014)	État précédent (2013)
Problèmes de conformité répétés		
• N'a pas déclaré les prises et effort pour les pêcheries côtières, comme requis par la Résolution 10/02.	N/C	N/C
• N'a pas déclaré les fréquences de tailles pour les pêcheries côtières, comme requis par la Résolution 10/02.	N/C	P/C
• N'a pas déclaré aux normes CTOI les prises et effort des senneurs étrangers opérant dans sa ZEE, comme requis par la Résolution 10/02.	P/C	N/C
• N'a pas déclaré aux normes CTOI les prises et effort des palangriers étrangers opérant dans sa ZEE, comme requis par la Résolution 10/02.	P/C	N/C
• N'a pas déclaré les captures nominales pour les requins aux normes CTOI, comme requis par la Résolution 05/05.	P/C	P/C
• N'a pas déclaré les prises et effort pour les requins aux normes CTOI, comme requis par la Résolution 05/05.	P/C	N/C
• N'a pas déclaré les fréquences de tailles pour les requins aux normes CTOI, comme requis par la Résolution 05/05.	P/C	N/C
Problèmes de conformité non répétés		
• N'a pas déclaré les captures nominales pour les pêcheries côtières aux normes CTOI, comme requis par la Résolution 10/02.	P/C	C
• N'a pas mis en oeuvre le programme d'observateurs pour les débarquements artisanaux, comme requis par la Résolution 11/04.	P/C	C